

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA DEUX CENT CINQUANTE ET UNIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 20 mars 1984, à 10 h 30.

Président : M. I. DATCOU (Roumanie)

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE

<u>Algérie</u> :	Mme F-Z. KSENTINI
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. H. WEGENER M. M. GERDTS M. W-E. von dem HAGEN
<u>Argentine</u> :	M. J.J. CARASALES M. R. GARCIA MORITAN M. R. VILLAMBROSA
<u>Australie</u> :	M. R. BUTLER M. R. ROWE M. J. COURTNEY
<u>Belgique</u> :	M. M. DÉPASSE M. J-M. NOIRFALISSE
<u>Birmanie</u> :	U MAUNG MAUNG GYI U THAN TUN
<u>Brésil</u> :	M. C.A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. P. POPTCHEV M. C. PRAMOV
<u>Canada</u> :	M. G. SKINNER
<u>Chine</u> :	M. QIAN JIADONG Mme WANG ZHIYUN M. LIN CHENG M. ZHANG WEIDONG
<u>Cuba</u> :	M. P. NUNEZ MOSQUERA
<u>Egypte</u> :	M. F. MONIB
<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. L.G. FIELDS M. N. CARRERA Mme K.C. CRITTENBERGER M. R. HORNE M. P. LEMBESIS M. J. DOESBERG M. J. PUCKETT
<u>Ethiopie</u> :	-
<u>France</u> :	M. H. RENIE M. G. MONTASSIER

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

<u>Hongrie</u> :	M. D. MEISZTER M. F. GAJDA M. T. TOTH
<u>Inde</u> :	M. S. KANT SHARMA
<u>Indonésie</u> :	M. S. SUTOWARDOYO M. ANDRADJATI M. HARYOMATARAM
<u>Italie</u> :	M. M. ALESSI M. M. PAVESE M. G. ADORNI BRACCESI
<u>Japon</u> :	M. R. IMAI M. M. KONISHI M. T. ISHIGURI
<u>Kenya</u> :	-
<u>Maroc</u> :	M. A. SKALLI M. O. HILALE
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES M. P. MACEDO RIBA Mme GONZALEZ y REYNERO
<u>Mongolie</u> :	M. D. ERDEMBILEG M. S-O. BOLD
<u>Nigéria</u> :	M. J.O. OBOH M. L.O. AKINDELE M. C.V. UDEDIBIA
<u>Pakistan</u> :	M. K. NIAZ
<u>Pays-Bas</u> :	M. J. RAMAKER M. R.J. AKKERMAN
<u>Pérou</u> :	M. C. CASTILLO RAMIREZ
<u>Pologne</u> :	M. S. TURBANSKI M. J. CIALOWICZ M. G. CZEMPINSKI M. T. STROJWAS
<u>République démocratique allemande</u> :	M. H. ROSE M. H. THIELICKE M. F. SAYATZ M. J. DEMBSKI

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

<u>République islamique d'Iran</u> :	M. N.K. KAMYAB M. F.S. SIRJANI
<u>Roumanie</u> :	M. I. DATCOU M. T. MELESCANU M. O. IONESCOU M. A. POPESCOU M. A. CRETU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. L.J. MIDDLETON M. J.F. GORDON M. G.H. COOPER M. D.A. SLINN
<u>Sri Lanka</u> :	M. J. DHANAPALA M. P. KARIYAWASAMI
<u>Suède</u> :	M. R. EKEUS M. J. LUNDIN Mme E. BONNIER M. H. BERGLUND
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. M. VEJVODA M. A. CIMA M. J. MATOUŠEK
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. B.P. PROKOFIEV M. P.Y. SKOMOROKHINE M. S.V. KOBYSH M. G.W. VACHADZE M. V.I. OUSTINOV
<u>Venezuela</u> :	M. A. LOPEZ OLIVER M. T. LABRADOR RUBIO
<u>Yougoslavie</u> :	M. M. MIHAJLOVIC M. D. MINIC
<u>Zaïre</u> :	Mme E. ESAKI KABEYA
<u>Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement</u> :	M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT : La séance plénière de la Conférence du désarmement est ouverte.

La Conférence commence aujourd'hui l'examen du point 5 de son ordre du jour intitulé "Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique". Néanmoins, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, tout membre qui le désire peut soulever n'importe quel sujet ayant trait aux travaux de la Conférence.

Honorables délégués, vous vous souvenez que la Conférence a décidé, à sa dernière séance plénière, d'organiser ce matin une réunion officieuse pour examiner les questions d'organisation qui se prêtent à une décision. Après avoir entendu les orateurs inscrits sur ma liste aujourd'hui, j'ai l'intention de suspendre la séance plénière et de convoquer une réunion officieuse pour examiner les demandes de participation des Etats non membres aux débats de la Conférence. Après quoi, nous reprendrons la séance plénière pour prendre les décisions appropriées.

J'ai sur la liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants de la Mongolie et de la République démocratique allemande; je donne la parole au distingué représentant de la Mongolie, l'Ambassadeur Erdembileg.

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : Camarade Président, la délégation mongole voudrait consacrer son intervention d'aujourd'hui au point 5 de l'ordre du jour - Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique - dont la Conférence du désarmement a abordé l'examen au début de cette semaine.

Avant de le faire, je voudrais vous adresser, Camarade Président, mes félicitations sincères et vous souhaiter, en votre qualité de représentant du pays frère qu'est la Roumanie socialiste, un plein succès dans l'exercice de vos fonctions responsables au poste de Président de la Conférence pour le mois en cours.

La délégation mongole voudrait aussi exprimer sa reconnaissance à l'Ambassadeur de la Pologne, le Camarade Stanislaw Turbanski, pour son importante contribution aux activités de la Conférence au stade initial de ses travaux.

Camarade Président, le problème de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique occupe une place particulière dans la gamme des problèmes de désarmement. Dans l'ensemble, c'est un problème exceptionnellement aigu et actuel. Il s'agit avant tout de prévenir une spirale nouvelle encore plus dangereuse de la course aux armements, d'écartier les possibilités d'utiliser la technique spatiale à des fins militaires.

Il est bien connu que l'arme moderne la plus puissante et la plus destructrice - le missile nucléaire stratégique - est fondée sur l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique circumterrestre. Cependant, on trouve aussi de plus en plus souvent dans la presse mondiale des communications inquiétantes au sujet d'autres formes et moyens d'utilisation du matériel spatial à des fins militaires. En particulier, il est question de la création, aux Etats-Unis, d'engins spatiaux destinés à mener des activités de combat, notamment de la mise au point et des essais des éléments spatiaux d'un système de défense antiaérienne et antimissiles, de moyens de frappe mis sur orbite, etc. Ces plans et projets sans précédent d'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique et d'utilisation de la force armée à partir de l'espace contre la Terre sont entrepris dans l'intention de parvenir à une supériorité militaire stratégique, d'obtenir un avantage unilatéral et d'acquérir en fin de compte un potentiel de première frappe.

(M. Erdembileg, Mongolie)

Tels sont précisément les objectifs que vise l'idée, formulée dans le discours du Président des Etats-Unis du 23 mars 1983, de créer un système spatial antimissiles. Sous prétexte de "défense", les Etats-Unis s'efforcent de saper la stabilité stratégique qui est un facteur important de prévention de la menace d'une guerre nucléaire. Washington cherche à mettre son propre territoire à l'abri d'une frappe en retour par des missiles nucléaires tout en conservant la liberté d'utiliser des armes nucléaires dans d'autres régions. En même temps, il est manifeste que les Etats-Unis comptent que nul ne pourra les égaler dans ce domaine et qu'ils seront sans partage les maîtres de l'espace extra-atmosphérique.

Les mesures prises par le Pentagone pour créer un commandement spatial unifié pour tous les types de forces armées des Etats-Unis visent le même objectif. Elles sont manifestement destinées à assurer la domination des Etats-Unis dans l'espace extra-atmosphérique. Le message du Président sur l'"Etat de l'Union" ne qualifie pas la création d'une station spatiale militaire pilotée autrement que "d'accroissement de la supériorité de l'Amérique et d'établissement de nouvelles frontières". La Directive de sécurité nationale No 119 des Etats-Unis, signée par le Président le 6 janvier de cette année, obéit aux mêmes intentions. Elle prévoit un programme d'élaboration de nouveaux types d'armes spatiales et d'autres types perfectionnés d'armes d'un coût s'élevant à de nombreux milliards.

Le danger d'une extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique est absolument évident. Les plans du Pentagone, dont les délais d'exécution sont coordonnés et qui concernent un accroissement des armements stratégiques offensifs et le déploiement d'une défense antimissiles sur Terre et dans l'espace, ont pour objectif de mener à terme, pendant les années 1980, la création d'un potentiel dit de première frappe. La revue américaine Business Week caractérise très clairement les plans et activités ultérieurs des Etats-Unis dans l'espace : "celui qui saura conquérir le contrôle de l'espace, arène principale des guerres futures, pourra modifier de façon décisive le rapport des forces, ce qui équivaudra à la maîtrise du monde".

La transformation de l'espace en une arène de la course aux armements fait naître une préoccupation profonde au sein de la communauté mondiale, qui se prononce fermement et résolument en faveur de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique pour le bien de tous les Etats, dans l'intérêt du développement des relations amicales et de la compréhension mutuelle entre eux.

Telles sont les raisons qui déterminent la nécessité urgente d'orienter les activités spatiales des Etats vers des objectifs pacifiques, de conclure des accords internationaux efficaces qui opposeront un obstacle fiable à toute tentative de transformer l'espace extra-atmosphérique en une arène de la course aux armements. C'est de cette position sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique que partent l'Union soviétique et les autres pays socialistes, y compris la République populaire mongole.

Dans son discours du 2 mars de cette année, le Camarade K. Ou. Tchernenko, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, a insisté, entre autres sujets, sur l'importance de ne pas transférer la course aux armements dans de nouveaux domaines, y compris l'espace extra-atmosphérique.

(M. Erdembileg, Mongolie)

A ce sujet, nous voudrions nous arrêter plus en détail sur une nouvelle proposition importante de l'Union soviétique concernant la conclusion d'un traité sur l'interdiction de l'emploi de la force dans l'espace extra-atmosphérique et à partir de l'espace contre la Terre, qui a été présentée à la dernière (trente-huitième) session de l'Assemblée générale des Nations Unies, et qui a bénéficié d'un large appui et d'une haute appréciation de la part d'un grand nombre d'Etats, y compris des Etats représentés à la Conférence du désarmement.

On sait que l'Union soviétique a pris en 1981 l'initiative de proposer un accord sur l'interdiction de déployer des armes de tout type dans l'espace extra-atmosphérique. Cette proposition a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies. Un projet de traité sur cette question a été présenté en son temps au Comité du désarmement. Cependant, comme les membres de cet organisme le savent, il n'a pas été possible d'entamer des négociations sur l'élaboration d'un traité approprié en raison de la position négative adoptée par certaines délégations, avant tout pour celles des pays de l'OTAN.

Il nous semble que la nouvelle proposition soviétique associe efficacement l'obligation politique et juridique des Etats de ne pas utiliser la force à l'égard les uns des autres dans l'espace extra-atmosphérique et à partir de l'espace à des mesures matérielles visant à interdire la militarisation de l'espace extra-atmosphérique. Pour parler de façon concrète, l'Union soviétique propose ce qui suit :

Premièrement d'interdire de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans l'espace extra-atmosphérique, dans l'atmosphère et sur la Terre, en utilisant des objets spatiaux se trouvant en orbite autour de la Terre ou sur des corps célestes ou mis en place dans l'espace extra-atmosphérique de quelque autre manière que ce soit, en tant que moyens offensifs; d'interdire de recourir à la menace ou à l'emploi de la force en ce qui concerne les objets spatiaux se trouvant en orbite autour de la Terre.

Deuxièmement, de s'engager à ne pas mettre à l'essai ni installer dans l'espace extra-atmosphérique des armes visant, à partir de l'espace, des cibles se trouvant sur la Terre, dans l'atmosphère et dans l'espace extra-atmosphérique.

Troisièmement de s'engager à ne pas mettre à l'essai ni créer de nouveaux systèmes antisatellites et à éliminer les systèmes de ce type, qui existent déjà.

Quatrièmement de ne pas détruire ou endommager les engins spatiaux d'autres Etats et ne pas entraver leur fonctionnement normal ou modifier leur trajectoire.

Cinquièmement de ne pas utiliser d'objets spatiaux mis en orbite autour de la Terre ou placés sur des corps célestes comme moyens d'atteindre des cibles sur la Terre, dans l'atmosphère et dans l'espace extra-atmosphérique.

Et enfin d'interdire de mettre à l'essai et d'utiliser à des fins militaires, et notamment à des fins antisatellites, les engins spatiaux habités.

Il est également prévu des mesures appropriées de contrôle et un système de consultations et de coopération dans le cadre de l'application des dispositions du futur traité.

(M.Erdembileg, Mongolie)

Si l'on considère dans leur ensemble les interdictions ci-dessus il n'est pas difficile, à notre avis, d'aboutir à la conclusion qu'elles représentent des propositions concrètes conduisant à la solution radicale de tout un groupe de problèmes complexes liés à la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Pour compléter ses nouvelles propositions, l'Union soviétique a pris une décision extrêmement importante en s'engageant à ne pas être la première à placer dans l'espace extra-atmosphérique quelque type que ce soit d'arme antisatellites, instaurant ainsi unilatéralement un moratoire sur de tels lancements pour tout le temps pendant lequel d'autres Etats, y compris les Etats-Unis, s'abstiendront de placer dans l'espace extra-atmosphérique des armes antisatellites de quelque type que ce soit. Une telle décision constitue une nouvelle manifestation éclatante de la volonté de l'URSS de mener des négociations afin de parvenir à des accords appropriés, de sa disposition à prendre des mesures efficaces pour éviter de transférer la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Camarade Président, après les larges échanges de vues qui ont eu lieu à plusieurs reprises sur cette question aux sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Comité du désarmement, il est indispensable aujourd'hui d'entreprendre des négociations réelles sans autre retard. Nous estimons que le temps est venu de créer un organe de travail subsidiaire de la Conférence afin d'entreprendre au plus tôt des négociations sur la conclusion d'un ou de plusieurs accords pour prévenir la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique sous tous ses aspects, en tenant compte de toutes les propositions correspondantes - y compris naturellement le projet de l'Union soviétique d'un traité sur l'interdiction de l'emploi de la force dans l'espace extra-atmosphérique et à partir de l'espace contre la Terre. Tel est précisément l'objectif que prévoit la recommandation de l'Assemblée générale contenue dans sa résolution 38/70, adoptée par 147 Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Malheureusement, en raison de l'attitude négative des représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni et de quelques autres délégations d'Etats occidentaux, la création d'un organe subsidiaire sur le point 5 de l'ordre du jour et l'adoption de son mandat traînent en longueur comme par le passé. Ce sont ces pays qui sont entièrement responsables de ce que la Conférence ne soit pas parvenue jusqu'ici à commencer des négociations sur cette question importante et prioritaire.

A ce propos, nous ne comprenons tout simplement pas la position des Etats qui sont intervenus en faveur de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente-huitième session d'une résolution unanime sur le problème de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et qui, étant réunis à la session de la Conférence du désarmement, ne manifestent aucune disposition à mener des négociations afin d'élaborer un accord approprié.

Il ne faut pas que se répète l'expérience négative qu'a connue ce forum lorsque son organe subsidiaire avait été créé avec un mandat délibérément amputé et limité. Si certaines délégations de pays occidentaux persistent dans leur position obstructionniste, une telle approche ne pourra être évaluée autrement que comme un prétexte pour se dérober à une solution sérieuse des problèmes qui se posent à la Conférence.

(M. Erdembileg, Mongolie)

La délégation mongole, comme de nombreuses autres délégations, se prononce pour la création au plus tôt d'un comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, doté d'un mandat prévoyant des négociations en vue de la conclusion d'un accord significatif sur l'un des points prioritaires de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, et non des débats et des études de caractère général.

Je vous remercie, Camarade Président.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Mongolie pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la République démocratique allemande, l'Ambassadeur Rose.

M. ROSE (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) :

Camarade Président.

Pour commencer, je voudrais vous féliciter, vous qui êtes le représentant de la Roumanie socialiste, de votre accession à la présidence pour le mois de mars. Comme les premières semaines l'ont déjà montré, votre longue expérience dans le domaine du désarmement est extrêmement utile pour les travaux de notre Conférence. Nous apprécions les efforts que vous déployez pour poursuivre nos travaux avec ardeur en vue de parvenir à des résultats concrets, et nous sommes très heureux de vous voir présider notre Conférence, surtout à un moment où de la capitale de votre pays, Bucarest, émane une nouvelle initiative commune importante présentée aux pays de l'OTAN par les Etats membres du Pacte de Varsovie au sujet des négociations sur le non-accroissement et la réduction des budgets militaires. Permettez-moi, Camarade Président, d'exprimer à nouveau nos remerciements à l'Ambassadeur Turbanski pour la façon efficace dont il a dirigé nos travaux au cours du premier mois de cette session.

Je voudrais parler du point 3 de l'ordre du jour relatif à la prévention de la guerre nucléaire. Les débats qui ont eu lieu à la Conférence traduisent la profonde inquiétude que suscitent l'aggravation de la situation internationale et le danger croissant de guerre nucléaire. A l'heure actuelle, toutes les délégations s'accordent à penser qu'une guerre nucléaire doit être évitée. Cependant, il est apparu évident que des divergences de vues existaient sur l'approche concrète à adopter à l'égard des questions de fond et des questions de procédure considérées.

De toute évidence, il existe déjà des différences d'appréciation du risque de guerre nucléaire. La plupart des pays partagent notre opinion que ce danger s'est considérablement accru au cours des dernières années.

Au cours des années 1960 et 1970, les premiers résultats positifs ont pu être obtenus dans la maîtrise de la course aux armements nucléaires. Je voudrais rappeler les accords SALT et l'Accord américano-soviétique de 1973 sur la prévention de la guerre nucléaire. Ces instruments, et d'autres dispositions bilatérales et multilatérales, permettaient d'espérer de nouvelles mesures plus complètes.

Cette évolution a été arrêtée net par une politique de surarmement et de confrontation de la part des Etats-Unis.

(M. Rose, République démocratique allemande)

De ce fait :

- Le nombre des armes nucléaires a continué d'augmenter et la course aux armements nucléaires s'est caractérisée par un accroissement de l'efficacité des armes nucléaires. Cette amélioration qualitative constitue actuellement la principale tendance.
- La doctrine dite de la dissuasion nucléaire et d'autres conceptions relatives à l'emploi des armes nucléaires tendent de plus en plus à servir de directives pour la préparation d'une guerre nucléaire. Pour les concrétiser, la priorité est donnée, dans la planification militaire, à la création d'un potentiel de première frappe nucléaire.
- Les zones de déploiement pour les armes nucléaires ne cessent de s'étendre. Un nombre croissant de navires, d'avions et de bases militaires sont équipés de telles armes. Des armes de première frappe nucléaire sont placées plus près des frontières d'autres Etats. Le déploiement des missiles Pershing-2 et des missiles de croisière en Europe occidentale démontre le caractère extrêmement dangereux de cette évolution.

L'extension à l'espace extra-atmosphérique de la course aux armements est imposée par certains milieux qui consacrent des efforts et des fonds énormes à cette fin.

En même temps, la prolifération des armes nucléaires accroît de façon radicale le risque de déclenchement accidentel d'une guerre nucléaire.

- Au cours des dernières années, les Etats-Unis ont rompu d'importantes négociations et d'autres négociations ont été privées de base par une politique de force. Dans l'enceinte de cette Conférence, nous assistons chaque jour à des tentatives visant à compliquer ou même à bloquer des décisions sérieuses sur les mesures urgentes à prendre pour prévenir la guerre nucléaire.
- On s'efforce de minimiser les conséquences dévastatrices d'une catastrophe nucléaire, alors que les conclusions scientifiques prouvent le contraire et démontrent clairement que la destinée de l'humanité est en jeu.

Tous ces faits sont incontestables et nous amènent nécessairement à la conclusion que le danger de guerre nucléaire a considérablement augmenté. Ces faits relèvent directement du domaine de compétence de notre Conférence.

En outre, nous devons tenir compte de la tendance croissante de certaines forces à résoudre les questions politiques en remplaçant la recherche d'un compromis d'intérêts par la loi des armes.

Ecarter le danger de guerre nucléaire est devenu une mission qui intéresse profondément tous les peuples de notre temps. C'est en fait la tâche la plus importante sur le plan international.

Avec votre permission, Camarade Président, je voudrais mentionner la déclaration faite le 15 mars par Son Excellence l'Archevêque Achille Silvestrini, soulignant que

(M. Rose, République démocratique allemande)

"De plus en plus nombreux sont nos frères en humanité qu'habite la terrible sensation de vivre sur un volcan qui, d'un moment à l'autre, pourrait entrer en activité et déchaîner ses forces dévastatrices, étendre son voile de mort sur notre planète et mettre un point final au récit de notre histoire." Cette description de la réalité ne laisse subsister aucune ambiguïté.

Néanmoins, certains gouvernements nient que le risque de guerre nucléaire se soit accru. Ils s'efforcent d'éviter de discuter de ses effets et cherchent à poursuivre sans entraves la course aux armements pour obtenir la supériorité militaire. Ils soutiennent qu'ils doivent garantir leur propre sécurité en accroissant des stocks d'armes nucléaires toujours plus perfectionnés.

En proie à leur hystérie d'armements, les milieux dirigeants impérialistes de l'OTAN sont sourds et aveugles face à la menace créée pour l'ensemble de la sécurité internationale. Ils ne veulent pas savoir que les mouvements pour la paix et le désarmement et les hommes politiques lucides du monde entier ont souligné avec force cette grave menace à l'humanité. Il est non seulement amplement justifié, mais utile à la cause de rappeler leurs exigences.

Camarade Président.

Les divergences d'appréciation du risque de guerre nucléaire donnent lieu à des approches différentes quant à l'élaboration de mesures visant à éviter ce danger. Qu'il s'agisse de leur urgence ou de leur teneur concrète.

C'est ainsi qu'à cette Conférence également, la majorité des Etats est d'accord pour placer cette tâche au centre de nos travaux et s'y attaquer immédiatement. Mais d'autres pays s'efforcent de repousser cette question à l'arrière-plan.

Alors que la majorité des délégations exige l'élaboration de mesures efficaces, les suggestions faites par d'autres délégations relèvent plutôt de la chirurgie esthétique. On ne peut s'empêcher d'avoir l'impression qu'elles sont destinées à être des instruments tactiques plutôt que des considérations sur les moyens d'assurer la survie de l'humanité grâce à des mesures efficaces de prévention de la guerre nucléaire. Quoi qu'il en soit, si leurs auteurs ont foi dans ces propositions, il conviendrait de les mettre à l'épreuve au cours de négociations réalistes.

Les différences de fond se reflètent nécessairement dans les débats sur les questions de procédure. Il est logique que ceux qui sont en faveur de l'adoption rapide de mesures efficaces contre le danger de guerre nucléaire demandent également l'ouverture de négociations spécifiques et la création d'un organe subsidiaire approprié. Mais ceux qui souhaitent éviter tout ce qui pourrait faire obstacle à leurs programmes d'armements préféreraient éluder l'examen de ces questions et ils sont tout prêts à maintenir leur attitude négative dans des débats qui n'engagent à rien. Il en résulte que l'on s'éloigne de l'examen factuel des questions et que l'on retarde ou empêche, selon le cas, tout progrès vers leur solution.

(M. Rose, République démocratique allemande)

Camarade Président,

On ne saurait nier que les débats de procédure ont leurs racines dans l'approche générale du point 3 de notre ordre du jour. Proposer de simples conseils de méthode à des diplomates qui ont de longues années d'expérience des conférences et qui ont contribué de façon substantielle à l'élaboration d'importants accords internationaux, ne peut remplacer le manque de volonté politique de la part de certaines délégations.

Il n'y a pratiquement pas d'autre sujet à cette Conférence que l'élaboration de mesures pratiques pour la prévention de la guerre nucléaire qui pourrait permettre de mieux prouver une concordance entre les paroles de paix et les actes visant à la maintenir. Tant que ces actes feront défaut, nous serons contraints de dire au monde pourquoi la Conférence ne fait aucun progrès.

Ce que certains appellent parfois réalités apparaît en fait comme la position négative subjective de certaines puissances dotées d'armes nucléaires, en contradiction avec les revendications du public dans le monde entier.

C'est pourquoi nous demandons instamment aux Etats concernés de reconsidérer leur position et d'aider à conduire les activités de cette Conférence vers la voie de négociations concrètes et fructueuses. Les intérêts de sécurité de tous les Etats et l'existence de l'humanité ne peuvent être garantis que par des mesures rapides et concrètes. Il est inadmissible qu'un Etat, si puissant qu'il soit ou estime être, utilise ses propres intérêts de sécurité définis arbitrairement comme instrument, pour agir à l'encontre des intérêts de sécurité d'autres Etats.

Notre délégation est prête à étudier toutes propositions très soigneusement, point par point. Nul ne sous-estime le difficile travail nécessaire pour parvenir à un accord. Toutefois, il est indispensable de commencer à chercher des positions communes et de s'entendre sur elles par des négociations concrètes. Nous sommes convaincus que, avec la volonté de principe de participer à l'élaboration de mesures contre la guerre nucléaire, tous les arguments avancés en faveur de la création d'un comité doté d'un mandat approprié seront acceptés.

Je pense particulièrement aux points suivants :

Premièrement : l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté à sa trente-huitième session plusieurs résolutions reflétant la préoccupation des peuples quant au danger croissant d'une guerre nucléaire et demandant à la présente Conférence d'entreprendre avec le degré de priorité le plus élevé - je souligne : avec le degré de priorité le plus élevé - des négociations en vue de parvenir à un accord sur des mesures appropriées et pratiques pour prévenir une guerre nucléaire.

Deuxièmement : Nous avons maintenant à notre ordre du jour un point correspondant distinct. Ceux qui l'ont accepté ne doivent pas en refuser les conséquences.

Nous ne pouvons être d'accord avec les arguments selon lesquels la création d'un comité serait "prématurée". Comme chacun sait, des groupes de travail ont été créés dans le passé pour examiner des questions qui comportaient des

(M. Rose, République démocratique allemande)

divergences d'opinions concernant les points précis. Nul ne peut dire que les problèmes liés à la prévention de la guerre nucléaire sont inconnus. De longues délibérations ont déjà eu lieu à l'Organisation des Nations Unies et au Comité du désarmement.

Troisièmement : pour importante qu'elle soit, la création d'un comité ne peut être qu'une étape. Ce qu'il faut également, c'est un mandat qui rende possibles la négociation et un accord sur des mesures concrètes. Une simple déclaration de positions ne mènera à rien.

Quatrièmement : nous avons été saisis de propositions concrètes constituant une bonne base de négociation. Des documents de travail ont été soumis par différents côtés, et des suggestions utiles ont été faites au cours du débat.

Chaque délégation est priée d'apporter sa contribution pour que soient réalisés de nouveaux progrès.

Le processus de négociation rend possible ce qui est maintenant urgent : l'examen attentif des propositions, afin de s'entendre sur des mesures pratiques.

La création d'un comité doté d'un mandat de négociation mettrait immédiatement un terme aux débats de procédure et créerait les conditions préalables permettant d'aborder les questions de fond.

Camarade Président,

Ma délégation se réserve le droit de préciser sa position sur les questions de fond à un stade ultérieur de nos délibérations en séance plénière. Pour le moment, je souhaiterais réaffirmer notre attitude en faveur de mesures qui créeraient de véritables obstacles au déclenchement d'une guerre nucléaire.

Les pays socialistes ont pris à cet égard de nombreuses initiatives concrètes. Au début de ce mois, le Camarade Tchernenko, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, a fait des propositions de nature à la fois politique et militaire. Elles vont de la ratification, par les Etats-Unis, des traités sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires et des explosions nucléaires à des fins pacifiques, à l'interdiction de la propagande de guerre nucléaire, à l'engagement par tous les Etats dotés d'armes nucléaires de ne pas être les premiers à utiliser des armes nucléaires, à un gel des armes nucléaires et à leur réduction ainsi qu'à leur élimination définitive et complète au moyen de négociations sur la base de l'égalité et de la sécurité égale. La Conférence est saisie de ces propositions dans le document CD/444 du 6 mars 1984.

Telle est, de l'avis de la République démocratique allemande, la route qui doit et qui peut être suivie.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la République démocratique allemande pour sa déclaration et pour les paroles aimables adressées au Président.

La liste des orateurs pour aujourd'hui est épuisée. Y-a-t-il d'autres représentants qui voudraient prendre la parole ? S'il n'y en a pas, j'ai l'intention maintenant de suspendre la séance plénière et de convoquer une réunion officieuse de la Conférence, après laquelle nous reprendrons tout de suite la séance plénière de la Conférence du désarmement.

La séance est suspendue à 11 h 35; elle est reprise à 11 h 45.

Le PRESIDENT : La séance plénière de la Conférence du désarmement est rouverte.

La Conférence est saisie de deux projets de décision qui ont été distribués par le secrétariat à la suite de demandes de participation et de clarifications ultérieures reçues de la part de la Grèce et de l'Irlande. Nous examinerons les projets de décision dans l'ordre dans lequel les demandes initiales ont été reçues de la part des pays membres.

Le premier projet de décision se réfère à la demande faite par la Grèce; il est contenu dans le Document de travail No 120 1/. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte ce projet de décision. Comme il n'y a pas d'objection

Il en est ainsi décidé.

Le second projet de décision est contenu dans le Document de travail No 121 2/ et se réfère à la demande reçue de l'Irlande. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte ce projet de décision. Il semble qu'il n'y en ait pas. Par conséquent

Il en est ainsi décidé.

Notre travail pour aujourd'hui est ainsi terminé; s'il n'y a pas d'autres membres qui désirent prendre la parole à ce stade de nos travaux, j'ai l'intention de lever la séance plénière.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 22 mars, à 10 h 30.

La séance est levée à 11 h 55.

1/ "En réponse à la demande de la Grèce (CD/477 et CD/478) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant de la Grèce à participer, au cours de l'année 1984, aux séances plénières de la Conférence ainsi qu'aux travaux de l'organe subsidiaire créé au titre du point 4 de son ordre du jour."

2/ "En réponse à la demande de l'Irlande (CD/479 et CD/480) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant de l'Irlande à participer, au cours de l'année 1984, aux séances plénières de la Conférence et aux réunions de l'organe subsidiaire constitué au titre du point 4 de son ordre du jour."